



**Madame, Monsieur**

À Verton, le 10 Avril 2026

**Secrétariat Général**  
**REF : OV/HD/N°**

Madame, Monsieur,

En application de l'Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la séance de CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le :

**JEUDI 16 AVRIL 2026 à 18 H 30**

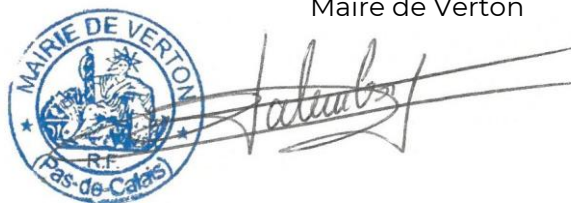
à la salle polyvalente, rue Bertrand Akar.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci joint, l'ordre du jour se rapportant à cette réunion.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes très sincères salutations.

**Olivier VALEBOIS**  
Maire de Verton



**CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**ARTICLE L. 2121-20 :** "Un Conseiller Municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix, pouvoir écrit de voter en son nom. Un même Conseiller Municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

**Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives".**